Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 005-210500583-20250617-202542-BF

Freissinières
PAYS DES ÉCRINS

COMMUNE DE FREISSINIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025
DÉLIBÉRATION N°2025-42

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10	
Conseillers présents : 8	Pour : 9
Conseillers absents : 2	Contre :
Conseillers représentés : 1	Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Eau Principal de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	65 6541	Créances admises en non-valeur	2 842.44 €	
Dépenses fonctionnement	011 615231	Voiries		2 842.44 €
Dépenses investissement	041 2315 OPFI	Installations, matériel et outillage technique	3 582.00 €	
Recettes investissement	041 2031 OPFI	Frais d'études	3 582.00 €	

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 005-210500583-20250617-202542-BF

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses investissement	23 2313 25002	Constructions	7 066.74 €	
Dépenses investissement	23 2312 22001	Agencements et aménagements de terrains		7 066.74 €

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	10 648.74 €	2 842.44 €
	Réduction	7 066.74 €	2 842.44 €
Recettes	Ouverture	3 582.00 €	
	Réduction		
Equilibre :		**0 €**	**0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Approuve l'exposé du Maire.
Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

MAIRIE DE FREISSINIERES - 05 - Htes-Alpes

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1er adjoint au Maire.